

**Buchelay**

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE****N°64 / 2025****CONTRAT D'ENGAGEMENT**
Fête de la science 2025 - Atelier
scientifique « Découverte des insectes »Nature de l'acte :
1.4 Commande publique/ Autres types de
contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que, dans le cadre de la programmation culturelle annuelle de la médiathèque Odette Dubarry, des ateliers et des animations sont programmés à destination des publics Buchelois,

Considérant que la programmation de la médiathèque s'inscrit dans le cadre de la *Fête de la science*, manifestation nationale qui promeut les sciences du 3 au 13 octobre 2025, organisée par le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Considérant que, dans le cadre de cette programmation, la médiathèque organisera un atelier « *Découverte des insectes et fabrication d'un hôtel à insectes* » le mercredi 8 octobre 2025 de 14h à 16h, à la médiathèque Odette Dubarry,

Considérant que ces interventions seront animées par un médiateur scientifique de l'association OPIE (Office pour les insectes et leur environnement),

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : De signer le devis de l'association OPIE pour la prestation « Atelier *découverte des insectes et fabrication d'un hôtel à insectes* », le mercredi 8 octobre 2025, de 14h à 16h, à la médiathèque Odette Dubarry,

ARTICLE 2 : D'accepter le montant total de la prestation qui s'élève à 360 € TTC,

ARTICLE 3 : Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : **Accès libre**,

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 26/08/2025.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 27/08/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

